27 NOVEMBRE 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2023/11-03 – ALLOCATION D'UN FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SECTORIEL DE L'ÉDUCATION EN FAVEUR DE L'AFGHANISTAN

Le Conseil d'administration :

1. Prenant note de l'évaluation par le Secrétariat du programme de financement figurant à l'annexe 2 du document BOD/AV/2023/11 DOC 03 et de la requête de financement visée à l'annexe 3 ;
2. Approuve l'allocation d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation d'un montant de 50 millions de dollars, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, tel que décrit dans la requête reproduite à l'annexe 3 et résumée au tableau 1, sous réserve :
 a. de la disponibilité des fonds,
 b. de la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement de fonds fiduciaires par tranches annuelles,
 c. de la conclusion positive de l'évaluation portant sur le bureau local de l'agent partenaire au niveau du financement, aux fins du décaissement des fonds au profit de l'agent partenaire ;
3. Approuve une dérogation à la règle selon laquelle toute allocation d'un montant supérieur à 5 millions de dollars doit attendre la conclusion de l'évaluation préalable de l'agent partenaire au niveau du financement, afin de porter le montant du décaissement initial de 5 millions de dollars à 7,5 millions de dollars pour couvrir les coûts anticipés de la mise en œuvre du programme jusqu'à la fin du mois de février ;
4. Note que l'engagement de fonds au-delà de la première année est subordonné à l'inclusion de sections rendant spécifiquement compte du respect des listes de sanctions internationales, des mesures de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (SEAH) et des procédures de dépôt de plainte dans le rapport annuel sur la mise en œuvre qui doit être examiné avec les partenaires de développement. Le rapport sur la mise en œuvre ainsi que le procès-verbal de la réunion informelle au cours de laquelle il aura été présenté, avec l'endossement des partenaires techniques et financiers (PTF), devront être soumis au Secrétariat du GPE avant que les fonds puissent être débloqués. Après chaque rapport, le Secrétariat déterminera s'il convient d'autoriser l'administrateur fiduciaire à engager et transférer les fonds liés aux activités de l'année suivante.

Tableau 1 Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat

Tous les montants sont exprimés en USD		
a.	Allocation d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation	125 000 000[1]
b.	Montant de la réaffectation demandée	50 000 000
c.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**	**50 000 000**
d.	Agent partenaire	Save the Children Royaume-Uni
e.	Commission de l'agent partenaire % - Montant	 7 % - 3 500 000
f.	Durée	2 ans et 6 mois
g.	Date de démarrage prévue	01/12/2023
h.	Provenance des fonds	Fonds du GPE

[1] En avril 2022, la Banque mondiale, en tant qu'agent partenaire, a clôturé le financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation d'un montant de 125 millions de dollars en faveur de l'Afghanistan, puis a restitué 119 751 449,95 dollars au GPE. En août 2022, la Directrice générale du GPE a approuvé l'allocation à l'Afghanistan d'une enveloppe de 10 millions de dollars prélevée sur ce montant afin de cofinancer l'achèvement du projet de fourniture de 38 millions de manuels scolaires, avec l'UNICEF comme agent partenaire. En septembre 2023, le Conseil d'administration du GPE a approuvé un financement de 59,5 millions de dollars à l'appui des activités initiales du programme, avec l'UNICEF en tant qu'agent partenaire. Le solde du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation en faveur de l'Afghanistan s'élève à 50 251 449,95 dollars.